



EARL Haras de Lacke

186 impasse des Hauts de Surville
F-14130 Surville
Tél : +33 (0)6 87 39 76 43
Mail : harasdelacke@yahoo.fr

Contrat de saillie de ATOME des Etisses Saison de monte 2024

ACHETEUR :

Nom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Pour la jument : N°SIRE :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète à l'EARL HARAS DE LACKE une saillie de Atome des Etisses aux conditions suivantes :

FRAIS TECHNIQUE + FRAIS D'EXPEDITION : 316.50 € TTC (HT 300 € et TVA 5,5% soit 16,50 €) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de l'EARL HARAS DE LACKE, ou par virement bancaire*

*Coordonnées bancaires : EARL HARAS DE LACKE

IBAN : FR76 1027 8021 4200 0200 9780 193 -

RIB : code banque 10278/ code guichet 02142 / n° compte 00020097801/ clé 93

CARTE DE SAILLIE : 633.00 € TTC (HT 600 € et TVA 5,5% soit 33 €) et correspondant à l'achat de 3 doses de 8 paillettes, par chèque joint au présent contrat encaissé au 1/10, à l'ordre de EARL HARAS DE LACKE, ou par virement bancaire * poulinière pleine au 1/10/2021

GARANTIE POULAIN VIVANT : Valable pour les juments à jour de vaccinations (rhino pneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument reste vide, avorte ou si le poulain meurt dans les 48h00 après la naissance : Certificat de vacuité, certificat vétérinaire et déclaration de naissance devront nous être renvoyés. Le montant total de la carte de saillie encaissé vous sera alors remboursé sous forme d'avoir sur la saison de monte suivante (hors frais techniques et frais d'expédition).

CONDITIONS D'UTILISATION

1) Les paillettes sont à envoyer dans le centre agréé de :

Adresse :

Tél : Port : Mail :

- 2) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur, ni aux paillettes livrées.
- 3) Le prix de saillie comprend le prix des doses congelées mais pas les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles qui restent à la charge de l'acheteur.
- 4) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.
- 5) Le vendeur s'engage à fournir 3 doses de 8 paillettes (dont la mobilité est égale ou dépasse 35% après décongélation). L'acheteur devient propriétaire de ces paillettes et peut les utiliser en France pour remplir le nombre de jument(s) qu'il souhaite (toute carte de saillie supplémentaire sera facturée 527.50 € TTC (HT 500 € - TVA 5,5% soit 27,50 €). Si l'acheteur n'arrive pas à avoir de poulain viable avec les doses achetées, le vendeur ne pourra en être tenu responsable et aucun remboursement ni aucune dose supplémentaire ne pourront être exigés.

CONDITIONS PARTICULIERES

.....

.....

Fait en double exemplaire à Surville , le 2023

Le vendeur
EARL HARAS DE LACKE

L'acheteur